

Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :
Bruxelles X
N° d'agrément : P 801196

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 67 janvier – février – mars 2011

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

INVITATION

à tous, à assister à
l'A.G. de l'A.C.Q.U.
le mardi 29 mars
2011 à 20 h rue du
Coq, 24

Consultez notre site
internet :
www.acqu.be

Ecrivez-nous à :
acqu.asbl@gmail.com

Inscrivez-vous en ligne
pour recevoir notre
Lettre d'info électronique.

Sommaire

- La commission de concertation :
un enjeu démocratique essentiel p. 2
- Sauvez le tram 51 !
(2^{ème} partie : de Albert à Van Haelen) p. 3
- Une maison art déco défigurée p. 6
- Bilan de l'année de la biodiversité p. 7
- Mémoire et combat citoyen
(archives ACQU et RADIO 1180) p. 11
- Uccle OXY durable - un quartier durable - acte IV p. 12
- L'Agenda 21 à Uccle p. 13
- Les projets STIB d'un dépôt chaussée de Ruysbroeck
et du réaménagement de la place Vanderkindere p. 14

LA COMMISSION DE CONCERTATION : UN ENJEU DÉMOCRATIQUE ESSENTIEL

Nous nous réjouissons de la récente publication de « *Bruxelles en mouvements* » consacrée à la procédure de publicité-concertation ⁽¹⁾. Ce dossier de 14 pages trace d'abord l'histoire politique de la dite concertation. Les habitants et comités de quartier qui se préoccupent de Bruxelles et de l'aménagement de son territoire savent que la procédure de publicité-concertation est le fruit d'un long combat commencé dans les années 1970. Nous étions, à l'époque, confrontés, comme le dit IEB, à « **l'urbanisme spéculatif et technocratique diligenté par les pouvoirs publics et les promoteurs dans des cénacles fermés** ». L'évolution de la ville dépendait de l'Etat central, peu soucieux à l'époque de la qualité de vie des habitants. Nous étions face à un urbanisme principalement manipulé par les intérêts privés dont les projets portaient sur la réalisation de tunnels routiers, de parkings géants, de tours de bureaux au mépris des habitants du quartier nord (Plan Manhattan), la création d'un périphérique à Uccle, d'énormes lotissements de bureaux dont celui du Kinsendael en pleine zone boisée et marécageuse prévoyant 30.000 m² de bureaux etc... . Finalement, un projet de plan de secteur digne de ce nom sera initié par le Ministre des affaires bruxelloises Vanden Boeynants en 1976. Une nouvelle dynamique socio-politique impliquera que le dit projet soit soumis à une procédure d'enquête publique. Rappelons que le plan finalement approuvé prévoit des **possibilités de dérogation, sources d'une véritable procédure de publicité-concertation.**

Rappelons, tant l'événement fut historiquement important, que l'arrêté qui entérine la procédure de concertation fut adopté le 5 novembre 1979. Celle-ci fut ensuite coulée dans l'Ordonnance organique de la Planification et de l'Urbanisme du 29 août 1991.

C'est cette procédure qui contribuera à sortir l'urbanisme de l'ombre et à forcer les promoteurs et les pouvoirs publics à justifier leurs projets. Comme le dit IEB, la procédure de publicité-concertation « **est un des principaux acquis de la démocratie urbaine même si de nombreuses critiques peuvent bien lui être adressées** ». Car le problème est là : de nombreuses défaillances de fonctionnement perturbent la finalité démocratique de la procédure.

L'intérêt du dossier établi par IEB est d'attirer l'attention des habitants et comités de quartier sur la nécessité de continuer à s'impliquer dans les procédures de concertation tant il y va de notre avenir qui se doit de passer par la prise en compte des réflexions et utopies citoyennes.

Nous avons beaucoup de raisons de nous indigner mais nous devons toujours garder l'espérance d'un monde humain meilleur.

Certaines voix s'élèvent aujourd'hui pour demander une refonte de la procédure. Certes, elle pourrait être améliorée, mais il ne faudrait pas que ce soit l'occasion de museler les habitants ! IEB (dont l'ARAU est une composante importante) participe à ce débat aux côtés du BRAL et de LA CAMBRE. Tous ces acteurs s'interrogent sur de nouvelles mesures à promouvoir pour conserver la

finalité démocratique de la procédure de concertation.

Nous reproduisons ci-après, avec son accord, la position de l'ARAU (Atelier de Recherche et d'Action Urbaine) publiée dans ce dossier de « *Bruxelles en mouvements* » dont nous vous recommandons vivement la lecture : « *Les Bruxellois ne doivent jamais oublier que la commission de concertation constitue leur principal acquis : c'est la voie d'une ville démocratique. Elle permet de contrôler les dérogations aux plans et règlements. C'est-à-dire d'examiner les entorses aux principes promis à la population de Bruxelles. L'enquête publique permet de prendre connaissance des projets avant leur mise en œuvre. Cette procédure est unique en Europe et a généré une qualité spécifique de débat sur la ville. Pour l'ARAU aucune régression n'est acceptable. Certes, de nombreuses améliorations sont possibles, en particulier dans le domaine de l'uniformisation à la hausse de l'accès à l'information, dans la formation des participants aux principes et objectifs de la concertation, dans son organisation pratique, dans son extension aux milieux plus populaires. La concertation est une procédure (la loi protège le faible et contraint le fort). Elle a un caractère ouvert (quiconque peut demander à être entendu), formel (il y a un procès verbal), public (c'est le lieu de dialogue sur le projet et sa place dans la ville), où la parole est prise en compte (pas seulement l'écrit). Or des idées circulent (dans certains milieux politiques et de l'architecture) qui visent à la rendre plus fermée, informelle, écrite, res-*

treinte aux enjeux locaux ou aux "petits projets". Cela aboutirait à la dénaturer et à la vider de son

sens. Cela constituerait une vraie régression (comme celle qui a vidé la pétition patrimoine de

son sens, sous le précédent Gouvernement).»

BERNARD JOURET

⁽¹⁾ Périodique n° 244, de janvier 2011, édité par Inter-Environnement Bruxelles (tél : 02 893 09 09 ; courriel : info@ieb.be; www.ieb.be)

SAUVEZ LE TRAM 51 !

Deuxième partie : de la station Albert au terminus Van Haelen

Dans le précédent numéro de la *Lettre aux habitants*, nous évoquons l'avenir incertain du tram 51, dès lors que la Région bruxelloise et la STIB envisagent un axe de métro Nord-Sud entre Schaerbeek et la station Albert. Nous plaitions pour le maintien de cette ligne de tram 51 vers le centre de Bruxelles et, en attendant, pour l'amélioration de sa vitesse commerciale sur le tron-

çon compris entre le terminus Van Haelen et Albert, moyennant des propositions très concrètes.

Aujourd'hui, il est temps de se pencher sur le trajet retour : de la station Albert au terminus Van Haelen. (Pour rappel : la *Lettre aux habitants* n° 66 contient un croquis explicatif)

Zone n° 1

A la sortie de la trémie avenue

Jupiter, le retour à l'air libre ne pose pas de problème. Jusqu'à l'Altitude Cent, la cohabitation avec la circulation automobile n'engendre pas de retard ou de ralentissement notable. Seules l'arrivée sur le vaste rond-point de l'Altitude Cent et sa sortie sont parfois ralenties par des automobilistes trop pressés.

Le tram descend alors l'avenue Van Goitsenhoven. Plusieurs



Pas de problème pour descendre de la gare jusqu'au Bourdon...

véhicules sont arrêtés en double file et gênent la progression du tram. Au carrefour Alseberg – Coghén - Vanderkindere, des véhicules attendent la phase verte du feu sur les rails.

Propositions :

Des feux à l'entrée et à la sortie du rond-point de l'Altitude Cent devraient arrêter les autos (et les piétons) avant l'arrivée du tram pour garantir une meilleure sécurité de tous les usagers.

Le marquage d'un site propre pour le tram dans l'avenue Van Goidtsenhoven (au moins à proximité du feu) devrait avoir pour effet de diminuer le stationnement en double file et d'accéder plus aisément au carrefour Alseberg – Coghén – Vanderkindere. A ce carrefour, une télécommande du feu par le tram permettrait une traversée plus rapide en anticipant sur le démarrage des voitures.

Zone n° 2

La descente vers Uccle-Centre commence. Les carrefours avec la rue Roosendaël, puis avec les avenues Floréal et Joseph Bens sont parfois bien encombrés. Mais c'est bien peu par rapport à la longue attente trop souvent enregistrée avant l'arrêt Xavier de Bue. C'est alors au pas d'homme que le tram avance jusque là pendant plusieurs centaines de mètres. Au carrefour avec la rue Xavier de Bue, dans sa configuration actuelle, les trois phases de feux successives et les possibilités multiples de traversées des rails ont pour effet de freiner exagérément le tram 51.

Propositions :

Une descente plus rapide vers la rue Xavier de Bue nécessite la prise de mesures plus haut sur la chaussée.

Dès le carrefour Coghén – Vanderkindere, une signalisation lumineuse devrait informer les automobilistes quand la chaussée d'Alseberg est trop encombrée

au centre d'Uccle. Ceux qui ne font que traverser cette zone seraient ainsi encouragés à modifier leur itinéraire.

A l'arrêt « Roosendaël », une télécommande du feu par le tram permettrait la traversée plus aisée de ce carrefour. Même suggestion à hauteur de l'avenue Floréal.

Une inversion du sens unique dans la première partie de l'avenue Floréal et de la rue Asselbergs limiterait l'arrivée de véhicules supplémentaires sur la chaussée.

Au carrefour avec la rue Xavier de Bue, l'arrêt pourrait être déplacé au delà du croisement, de telle sorte qu'avant celui-ci, une bande centrale puisse être réservée au tram. Une télécommande du feu par le tram est aussi indispensable. Si le tronçon de la rue Xavier de Bue vers l'église Saint-Pierre était piétonnier (au moins en après-midi et le samedi), la circulation automobile serait réduite à ce carrefour, au bénéfice du tram.

Zone n° 3

Vient ensuite le parcours jusqu'au Globe.

Venant de la rue Labarre, de nombreuses voitures rejoignent la chaussée d'Alseberg pour rejoindre le Globe. A cet endroit, le dispositif mis en place il y a quelques années en concertation avec la commune (arrêt du tram avancé, feux coordonnés avec ceux du carrefour du Globe et interdiction de stationnement jusqu'à ce carrefour) n'est plus aussi performant, vu le nombre croissant d'automobiles en circulation. La descente est lente, trop souvent ralentie par des automobilistes à la recherche d'une place de parking, en général inexistante.

Au carrefour du Globe, le tram est souvent bloqué par une voiture qui tourne à gauche vers l'avenue Brugmann.

Propositions :

Au carrefour de la rue Labarre, une télécommande du feu par le tram est indispensable.

L'arrêt de tram devrait être déplacé au delà du carrefour du Globe près de la crèche communale. Il serait aussi logique de préserver à l'usage exclusif du tram 51 la bande centrale de la chaussée depuis la rue Labarre. Le tram devrait ainsi pouvoir traverser le carrefour du Globe sans être bloqué, ni ralenti.

Mais une télécommande du feu paraît ici difficile à installer car il s'agit d'un lieu de croisement de plusieurs lignes de trams (lesquelles privilégier ?) et de bus, et les phases destinées à la circulation automobile sont déjà complexes.

Zone n° 4

Jusqu'à la gare de Calevoet, la situation est devenue depuis quelques mois beaucoup plus compliquée. Le nouvel aménagement du carrefour de la rue Engeland et de la chaussée de Saint-Job sous le pont du chemin de fer (plaine du Bourdon) a donné la priorité aux automobilistes venant de la chaussée de Saint-Job sur ceux qui viennent de la gare de Calevoet. Il n'est pas rare que la file de voitures commence à hauteur de la rue des Trois Arbres, parfois même avant. Au moins 10 minutes sont perdues dans ces circonstances. Les transports en commun (bus 43 et tram 51) y sont coincés. Ils n'en échappent même pas dans la descente de la rue Engeland (pas de site propre au contraire de la montée de cette rue).

Avant cet aménagement sous le pont de chemin de fer, on observait déjà beaucoup de voitures qui traversaient les quartiers résidentiels environnants venant soit de la rue de Stalle, soit de la rue Rouge et de la rue de la Fauvette pour s'ajouter au trafic de la chaussée.

L'absence de mise en œuvre com-

plète du plan communal de mobilité ucclóis doit ici être rappelée. L'importance excessive de ces traversées a aussi un impact négatif sur le tram 51. Malgré la perte de priorité des automobilistes venant des rues latérales, les traversées de la chaussée d'Alseberg sont trop fréquentes et font diminuer la vitesse du tram.

Propositions :

Dans le quartier des rues du Coq et de la Fauvette, le trafic de transit doit être complètement découragé, comme le prévoit le plan communal de mobilité. En outre, il convient aussi de décourager le trafic venant de la rue de Stalle qui souhaite rejoindre la gare de Calevoet plus facilement en passant par l'avenue Guillaume Hérinckx, puis la chaussée d'Alseberg. Un feu pourrait contribuer à réduire le transit excessif. Il passerait automatiquement au rouge à l'approche d'un tram. L'arrêt Trois Arbres serait utilement reculé au delà de l'avenue Hérinckx.

A la gare de Calevoet, l'installation d'un dispositif de télécommande du feu par le tram devrait encore lui faire gagner de précieuses secondes.

Après la gare, l'installation d'un site propre pour les transports en commun dans le sens descendant est indispensable. L'espace nécessaire existe le long du talus du chemin de fer. L'organisation du carrefour sous le pont du chemin de fer doit être repensée : la priorité doit être rendue aux automobilistes venant de la gare. Ce carrefour ne doit pas être un rond-point prioritaire.

Zone n° 5

Après 250 mètres de site propre, la traversée du carrefour du Bourdon n'est pas aisée. Des voitures qui tournent à gauche vers la rue du Bourdon peuvent bloquer le tram

au milieu du carrefour. Le terminus van Haelen est proche. Pourtant, il n'est pas rare qu'un peu après l'arrêt Crematorium (avenue du Silence), la file des autos ne ralentisse sérieusement le tram 51. Les feux du carrefour du Fond de Calevoet (embranchements multiples vers Drogenbos, Beersel, Alseberg et Linkebeek) en sont la cause. Heureusement, le terminus proprement dit a bien été aménagé et rend la descente du tram très sûre. Mais la traversée piétonne



vers Drogenbos n'est pas suffisamment sécurisée.

Propositions :

Au carrefour du Bourdon, télécommande du feu par le tram (avec départ anticipé sur les voitures) et adaptation du marquage au sol (au minimum) amélioreraient la situation.

Au terminus, la traversée piétonne vers Drogenbos devrait être protégée par un feu.

Conclusions

Toutes les propositions contenues dans les deux parties de cet

article devraient améliorer sensiblement la vitesse commerciale du tram 51, ainsi que sa fréquence sans injection de trams supplémentaires.

Comme déjà exprimé : les usagers seraient donc doublement gagnants : en termes de temps de parcours et de fréquence !

Les limitations au trafic automobile ne produisent des effets sur celui-ci qu'essentiellement pendant les heures de pointe. Elles invitent bien au transfert modal vers le tram dans un souci de meilleur partage de l'espace public.

De manière plus générale, pour que l'opération « sauvez le tram 51 » réussisse à Uccle de manière exemplaire, il importe que la Région bruxelloise et la Commune d'Uccle traduisent concrètement et partout sur le terrain où elles sont compétentes les objectifs louables de réduction du trafic automobile qu'elles ont inscrits dans leurs plans respectifs.

A défaut, le tram 51 ne roulera qu'« un peu mieux ». Ce ne sera pas suffisant pour convaincre beaucoup d'automobilistes.

Comme nous vous y invitons dans le précédent numéro, n'hésitez pas à nous communiquer vos commentaires pour alimenter la réflexion et favoriser le débat entre

toutes les parties concernées (Région, STIB, Commune, habitants, commerçants, usagers,...).

De notre côté, nous nous tournons prochainement vers les autorités régionales, stibiennes et communales pour connaître leurs réactions et savoir quelle suite elles pourraient donner à nos réflexions.

Dans un prochain numéro, nous aimerions tant intituler l'article « Le tram 51 bientôt sauvé »...

Pour le Groupe de travail
Mobilité de l'ACQU
ALAIN THIRION

UNE MAISON ART DÉCO DÉFIGURÉE

La commune d'Uccle recèle de nombreuses maisons de style art déco et moderniste, construites au cours des années 1920-1930 par des architectes connus, parmi lesquels Delville, De Koninck, Jasinski, Verbruggen. Le musée Van Buuren et les maisons du square Coghen en sont les plus connues.

Une maison, située 129 avenue Coghen, vient de faire l'objet d'une restauration bien malheureuse, qui ne respecte en rien l'esprit de son auteur, l'architecte Pierre Verbruggen, qui a également réalisé les plans de plusieurs maisons du square Coghen. Cette maison, construite en 1930, présentait un style moderniste de qualité, caractéristique de cette époque. Au rez-de-chaussée, une porte d'entrée et porte de garage en ferronnerie ouvragée; au premier étage, un bow-window en saillie, une loggia et une corniche en avancée rompaient la monotonie de la façade. Au second, un bandeau de fenêtres au léger châssis en acier parcourait toute la façade, élément typique de l'art déco.

Si le bâtiment n'est pas classé, il est repris néanmoins par l'ouvrage « Promenades Art Déco à Bruxelles », écrit par Cécile Dubois (éditions Racine); par la brochure « Uccle à la carte » éditée par le Ministère de Bruxelles-Capitale, direction des Monuments et Sites, et fait l'objet de plusieurs parcours de découverte de l'art déco à Bruxelles.

Cette maison était fort dégradée et nécessitait d'importants travaux de rénovation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le propriétaire effectua ces travaux sans permis d'urbanisme, pourtant obligatoire pour des travaux de cette nature, et au départ, sans architecte. Les travaux, réalisés

de manière illicite, ont entièrement défiguré la façade, lui enlevant toutes les caractéristiques architecturales originelles qui en faisaient la spécificité, pour la rendre tout à fait quelconque.

C'est grâce à la vigilance de plusieurs riverains que l'infraction a pu être signalée, mais trop tard pour empêcher la destruction.

Dès le mois de mars, la commune est informée par des voisins. Elle se rend sur place et constate les travaux. A ce moment, il s'agit de travaux intérieurs, qui ne nécessitent pas de permis. Mais le propriétaire n'en reste pas là. Sans attendre un permis d'urbanisme demandé le 27 août pour « régularisation de la rénovation lourde de la maison, remplacement des châssis et isolation des façades et projet d'extension », d'importants travaux sont réalisés sur la façade qui la défigurent complètement.

Début novembre, la commune fait arrêter le chantier. Trop tard; le propriétaire a eu le temps d'effectuer à sa guise toutes les transformations qu'il souhaite. Seule la porte de garage d'origine art déco est sauvée.

Une enquête publique a eu lieu. De nombreux habitants du quartier - la pétition a recueilli près de 80 signatures - ainsi que l'ARAU, Pétitions-Patrimoine, le Cercle d'histoire et d'archéologie d'Uccle ont marqué leur opposition à une régularisation de cette situation illégale et demandé la remise en état du bâtiment, tel qu'il était avant les travaux. La commission de concertation s'est réunie le 16 février.

Elle a émis un avis défavorable, et demandé, avant toute introduction d'une nouvelle demande et de la reprise des travaux, un contact préalable du demandeur avec le service d'Urbanisme et la

Direction des Monuments et Sites.

Cette situation est exemplaire de la situation précaire dans laquelle se trouvent des bâtiments d'une grande qualité architecturale et esthétique et qui pourtant ne sont pas protégés par un arrêté de classement. Comment ne pas s'interroger à juste titre sur l'efficacité réelle de la politique de protection du patrimoine telle qu'elle est menée par la Région et par les Communes ?

Il est urgent que ces instances politiques se donnent les moyens, mais plus encore la volonté de s'engager réellement, au delà de mots, pour assurer une réelle protection du cadre de vie et sanctionner les contrevenants. Et en particulier, que l'inventaire du patrimoine, en cours de réalisation par la Région (seules 4 communes sur 19 sont inventoriées) soit accéléré, de manière à mieux assurer leur protection.

Faute de quoi, un patrimoine immobilier de valeur continuera à disparaître dans l'indifférence générale.

FRANÇOIS GLORIE

**Vous
souhaitez participer
à la « Lettre
aux habitants » ?**

Envoyez vos articles et photos

à Jacques NIFFLE,

av. Bel-Air, 25/5,

1180 Uccle.

jacques.niffle@belgacom.net

BILAN DE L'ANNÉE DE LA BIODIVERSITÉ

Uccle commune « Verte » ou le paradoxe d'une ville qui, dans les années 1980, offrait plus en termes de biodiversité qu'un village du sud du Brabant wallon, zone de culture intensive.

En effet, la quantité de pesticides déversés sur les champs offrait un triste spectacle de la campagne : peu d'oiseaux, peu de fleurs, pas de champignons, et des maux de tête pour les agriculteurs d'abord, les riverains ensuite. A l'opposé, Uccle avec ses nombreux espaces verts, riches en biodiversité, offrait de quoi satisfaire la curiosité de passionnés de nature qui avaient choisi de revenir habiter en ville.

En 25 ans, comment la situation uccloise a-t-elle évolué ? La clôture de « l'Année mondiale de la Biodiversité » nous semble l'occasion de dresser un bilan de notre patrimoine naturel qui, hélas, offre un solde bien négatif. Les causes anthropiques, responsables de la perte de biodiversité sont bien connues : l'utilisation de produits chimiques qui polluent l'air et les sols, le réchauffement climatique et tout ce qui y contribue (combustibles fossiles dans le chauffage des logements, l'industrie et les transports) ainsi que la destruction des écosystèmes tant par une gestion inappropriée des espaces « verts », que par la destruction des dernières friches urbaines ou par le grignotage des intérieurs d'îlots par le béton, voire par un urbanisme mal pensé, sans vision globale où la préservation de la nature est exclue, pour ne citer que ceux-là...

Or, si nous voulons vraiment agir, nous n'échapperons pas à la nécessaire remise en question de nos comportements ; il y va de la survie des espèces y compris de la nôtre.

De nombreux particuliers ont déjà intégré ces concepts et ont fait l'effort d'adapter leur mode de vie, de consommation, de déplacement. Entre autres exemples, les quartiers durables tout comme les groupements d'achat solidaire (paniers bio) s'organisent peu à peu, les jardins refuges connaissent un succès grandissant. Tout bon pour la planète ! Merci !

Du côté de nos responsables politiques bruxellois, « l'Année mondiale de la Biodiversité » ne semble pas avoir suscité de grands efforts d'imagination. Depuis quelques années, leur discours en matière d'environnement semble se focaliser principalement sur le réchauffement climatique et les économies d'énergies. C'est déjà pas mal me direz-vous car les primes « énergies » vont dans le bon sens. On peut toutefois regretter que ces débats ne s'inscrivent pas suffisamment dans la globalité, et n'y intègrent pas la biodiversité.

Au terme de cette année mondiale de la biodiversité, le regard que portent les naturalistes sur

les actions menées en faveur de la biodiversité à Uccle et au-delà en 2010 est en rapport avec leurs attentes. Ils sont déçus parce qu'ils pensaient qu'il y avait moyen de populariser l'idée de la biodiversité en la faisant descendre auprès du grand public, non seulement en conscience mais aussi et surtout en actes. Ainsi la stratégie adoptée par la Ministre de l'Environnement a été de confier l'organisation de l'année de la biodiversité au monde scientifique, académique, à des biologistes compétents en termes d'analyse, mais absents du terrain, du quotidien du citoyen. De jolis dépliants, comme 360 gestes pour la biodiversité ont été édités. Mais le citoyen lambda a-t-il été touché ? Si oui, par quel message ? Et comment le mesurer ? Des colloques et séminaires ont été organisés pour les décideurs des administrations locales, attendons de voir leurs retombées...

Quant aux associations actives sur le terrain, les associations locales bruxelloises de défense de la nature, comme SOS Kawberg-



Uccle Natura à Uccle, elles n'ont pas été associées à cette Année de la Biodiversité et c'est bien dommage car leur connaissance du terrain tant sur le plan biologique, qu'historique et culturel, aurait permis de canaliser les énergies et de faire le lien avec le pouvoir politique.

Au niveau politique communal retenons une note positive : le cimetière du Dieweg et celui de Verrewinkel font déjà l'objet d'un plan d'aménagement pour en améliorer les qualités biologiques (nous en parlerons plus loin). Mais l'Agenda 21, qui a mis la protection de la nature à son actif, est toujours en attente des concrétisations pratiques. A quand un plan communal de développement de la nature ?

Espaces verts : statu quo ?

Sur le plan quantitatif.

Malgré une réduction des superficies non négligeable en 25 ans, Uccle reste «verte» en comparaison avec d'autres communes de la première couronne, admettons ! Mais pour combien de temps encore ? Avec les grands chantiers urbanistiques prévus et ceux qui ne manqueront pas de germer, la vigilance s'impose. Un premier grand débat s'ouvre donc : logement versus nature. Nécessité oblige : se loger est un des besoins primordiaux de notre espèce, y compris pour les naturalistes ! Malheureusement, trop souvent lors de la demande de permis de lotir et aussi dans le cadre de décision en matière d'aménagement du territoire, la réflexion sur « quel logement avec quels impacts sur notre environnement » fait largement défaut, voire est inexistante, que ce soit dans une moindre mesure en termes de qualité du logement lui-même (matériaux, isolation, récupération des eaux de pluies, production d'énergie douce... autant de choix qui influent sur la biodiversité) qu'au niveau de sa localisation ; un



quartier déjà saturé en trafic routier connaîtra la congestion à terme (et n'oublions pas que l'automobile nuit gravement à la biodiversité). Quant à l'intérêt biologique des sites constructibles, il est tout autant ignoré. L'exemple de la plaine du Bourdon et de tous les autres projets aux alentours est révélateur. Au fil du temps, la plaine en elle-même s'était peu à peu transformée en zone de friche semi-naturelle, un couloir migratoire pour les oiseaux, insectes, chauve-souris... entre le Kinsendael et le Keyenbempt. La construction de blocs de logements jusqu'à 5 niveaux sur environ 80 % de sa superficie mettra fin à cette fonction. Dans ce projet comme dans beaucoup d'autres, rien n'est prévu pour compenser ce qui sera détruit et ce ne sera certainement pas grâce à la mince promenade verte et aux petits aménagements de verdurisation autour des bâtiments que l'on récupérera ce rôle essentiel. Ce dossier n'a pas été étudié dans le sens du maillage écologique. Autre projet exemplatif sur le ter-

rain le long de la chaussée d'Alseberg, entre l'École de Secrétariat et l'école primaire André Didier. La demande pour cette zone aurait dû faire l'objet d'un rapport d'incidences qui, correctement réalisé, aurait attesté de sa haute valeur biologique partielle comme de son rôle de liaison dans le maillage vert. Comme celui-ci était absent, la Commission de concertation a exigé de l'auteur de projet qu'il réponde aux remarques. Il s'est vu contraint de joindre un rapport d'incidences complémentaire. Lorsque nous avons eu ce rapport en main, nous avons été sidérés par la faiblesse de celui-ci : même pas digne d'un naturaliste débutant, avec des erreurs au niveau du relevé des oiseaux. Un mauvais devoir d'un élève qui doit bien écrire quelque chose sur sa copie. Et c'est là que cela devient surréaliste : malgré l'évidente mauvaise facture du rapport, le permis est donné car ce qui importe c'est qu'un rapport soit joint et pas qu'il soit correct au point de vue scientifique.... Et c'est ensuite l'apothéose, le

green washing entre en scène : le promoteur promet du vert dans son lotissement pour rassurer et se donner bonne conscience. Peu importe la qualité des espèces plantées, peu importe que le relevé de l'avifaune soit correct ou pas : les espèces inventoriées qui n'existent pas actuellement finiront bien (dixit le promoteur) par s'installer dans le lotissement !

Les exemples ne manquent pas. Du quartier Engeland au Plateau Avijl qui connaîtront sous peu d'énormes chamboulements, les derniers espaces semi-naturels et les intérieurs d'îlots se font grignoter. Nous avons lu dans la tribune de l'opposition du journal communal le *Wolvendael* de janvier 2011, que des conseillers communaux CDH s'en inquiétaient ; nous aurions préféré que ce soit le collège dans son ensemble qui s'alarme.

Malheureusement, une fois de plus, lors de la délivrance de permis, les autorités n'adoptent pas l'attitude responsable que l'on serait en droit d'attendre face au déclin de la biodiversité. Ainsi, Bruxelles Environnement, ex IBGE, n'est-il pas le garant de la protection de l'environnement au sens large, donc de la nature en particulier ? Et bien non malheureusement. Couramment représentée par un ingénieur dans les commissions de concertation, l'administration semble considérer avant tout l'aspect technique des projets et les spécialistes en biodiversité ne sont pas présents, voire n'ont pas toujours l'occasion de consulter les dossiers. Et même si de temps en temps elle demande des compléments d'information par le biais d'une étude d'incidences, les résultats sont en fin de compte souvent orientés. Ces constats posent question quant à la mission de Bruxelles Environnement. Serait-elle mal définie ? Est-ce un manque de moyens, de compétences ? Une question de priorité

peut-être ? Certainement une adaptation de la législation urbanistique qui devrait intégrer la notion de protection de la nature dans ces procédures et textes de lois ! Aucune contrainte légale n'existe réellement pour protéger la nature dans l'aménagement du territoire.

Certes, les zones vertes diminuent de manière inquiétante, mais des voix s'élèveront pour rappeler que des efforts ont été faits par exemple dans l'aménagement de la Promenade Verte et du Keyenbempt, ce dernier ayant bénéficié d'une dépollution des terres destinées aux potagers. C'est exact mais rappelons que c'est la fragmentation des espaces naturels qui est une des premières causes du déclin de la biodiversité. Maintenir ces espaces protégés en bon état de conservation passe par la réalisation concrète d'un indispensable maillage écologique et par le maintien ou la création des liaisons indispensables.

Qualité correcte à mitigée.

La promenade verte, pour reprendre cet exemple, et le Keyenbempt qu'elle traverse font l'objet d'une gestion chaotique. De façon étonnante, les renouées du Japon ne sont pas éliminées. Bruxelles Environnement soustraite le fauchage de la zone humide à des sociétés privées qui

ne sont pas toujours respectueuses des cahiers de charges qu'elles sont censées respecter. Ainsi le fauchage est parfois trop hâtif, s'effectue lorsque les sociétés d'entretien de jardins ont moins de travail privé et agissent sans trop s'inquiéter de maintenir des zones refuge là, où et quand la gestion le prévoyait. Dans un tout autre domaine, là où des nichoirs auraient dû être placés, faute de temps (?), d'intérêt (?), rien n'a bougé et c'est une association locale qui a proposé de prendre le relais.

Pourtant, restons positifs, les consciences commencent peu à peu à s'éveiller du côté de l'autorité communale, notamment en ce qui concerne l'entretien d'espaces publics. Le cimetière du Dieweg et le cimetière de Verrewinkel ont depuis peu fait l'objet d'un plan de gestion auquel participent des représentants du monde associatif actifs dans le domaine de la protection de la nature. On ne peut que s'en réjouir. Il a ainsi été décidé de limiter, voire de supprimer tout à fait l'utilisation de pesticides au profit d'autres techniques plus respectueuses de la nature. Evidemment, nous sommes conscients que ce n'est pas aisé et du côté du personnel communal, par exemple, tout un travail de prise de conscience reste à faire mais il l'est tout autant vis-à-vis du public qui fréquente régulièrement les lieux et ne comprend pas le « laisser aller » du cimetière de Verrewinkel, si « propre » auparavant ! Des panneaux d'information supplémentaires seraient les bienvenus en l'occurrence. Mais tout cela demandera sans doute encore pas mal de temps.

L'apport de l'associatif.

En cette fin d'année 2010, le bilan de l'année mondiale de la biodiversité, paraît bien maigre. Quelles actions ont été menées pour atteindre le citoyen ? Ce



Un clin d'œil bien sympa !

sont probablement les associations naturalistes et, dans une moindre mesure, les médias (cfr le Jardin extraordinaire sur la RTBF ou Nua en radio) qui emportent la palme.

Quelle qu'elle soit, toute association naturaliste souhaite collaborer à l'amélioration de la biodiversité. Nous l'avons vu, cette collaboration s'est déjà concrétisée avec la commune d'Uccle et nous espérons qu'elle s'accroîtra. Nous pourrions par exemple imaginer l'organisation d'action de fauche (éradication) des invasives sur et autour des propriétés communales ; les abords de la piscine Longchamp et de la Ferme Rose en sont littéralement couverts. Dans une lutte comme celle-là, l'union fait la force ! Autre exemple, la signature de la convention de gestion du marais du Broek avec Natagora est toujours en attente ; on ne sait trop pour quelles obscures raisons, lorsque l'Echevin Cools avait dans ses compétences les propriétés com-

munales, l'autorité communale était prête à le racheter. Depuis, les dernières élections et le changement d'échevin (Mme Dupuis), l'intérêt apporté au Broek (photos) semble tombé aux oubliettes. Mais cela n'empêche heureusement pas Stéphane Fumière et sa dynamique équipe de « Natagora Bruxelles » de poursuivre leur action qui a pour objectif précisément d'augmenter la biodiversité (et d'y canaliser les promeneurs et leurs chiens...). En cette année mondiale de la biodiversité, la concrétisation d'un tel projet et la mise en valeur d'un petit bout de « patrimoine écologique » ucclois auraient été les bienvenus.

Que dire enfin du prix Paul Duvignaud 2010, du nom du célèbre écologiste bruxellois qui fut l'initiateur du concept de « l'écosystème urbain » et qui fut l'un des premiers à militer pour une meilleure gestion écologique de la ville.

Plusieurs associations uccloises ont présenté des projets au prix

Paul Duvignaud, créé pour sensibiliser le citoyen à la qualité de l'environnement par le biais de projets proposés par des habitants. SOS Kauwberg a proposé une campagne d'information sur les plantes invasives, leur danger, les mesures d'intervention etc. Notre association n'a toutefois pas attendu les résultats du concours pour éditer des dépliants et les diffuser dès le marché de St-Job. Ces dépliants ont d'ailleurs été adaptés pour « Bruxelles Nature » et diffusés au niveau régional. Parallèlement, nous ne savions pas que nos amis du comité Engeland participaient aussi au concours avec un projet de gestion des espaces verts dans le quartier du Homborch – projet primé par le prix Paul Duvignaud. La remise du prix a eu lieu en octobre dernier au centre sportif A. Deridder. Seuls des représentants de la Cocof, des conseillers communaux et l'Echevin de l'environnement M. Cools étaient présents. On peut donc s'interroger sur le peu d'écho et le peu d'importance accordée par les politiques régionaux et les médias à la démarche citoyenne que représente ce prix. L'année mondiale de la biodiversité n'aurait-elle pas dû avoir entre autres objectifs de valoriser toutes les initiatives, d'aller au delà des intentions pour s'atteler enfin à leur concrétisation en posant des actes forts ?

C'est dire enfin si dans l'esprit de la plupart des décideurs, la biodiversité ne semble pas faire partie intégrante de l'environnement. Il est pourtant plus qu'urgent, face à la disparition d'un nombre toujours plus important d'espèces, d'enfin se souvenir que la biodiversité c'est la vie dont dépend aussi la nôtre.

ANNICK BERNARD
(SOS Kauwberg-Uccle Natura).



Le Broek en hiver.

MÉMOIRE ET COMBAT CITOYEN

Les archives ACQU et Radio 1180 accueillies par les Archives Générales du Royaume

Lors de la présentation récente de l'opus monumental « La Nouvelle Histoire de Belgique » (neuf volumes, onze auteurs issus de huit institutions universitaires différentes des deux grandes Communautés, publié simultanément en versions française et néerlandaise), le Président de la Chambre des Représentants André Flahaut insistait justement sur le rôle éminent de l'histoire dans le combat citoyen.

Car mémoire et démocratie sont intimement liées...

En effet, les supports et instruments de la mémoire ne sont pas destinés seulement aux « passionnés d'Histoire ». Ils sont utiles à l'ensemble des citoyens, dans leur démarche collective.

Si les archives permettent d'écrire l'histoire, elles constituent surtout la mémoire des groupes et des collectivités. Elles contribuent à garantir des droits, individuels et collectifs, en permettant à chacun de faire le bilan de nos décideurs et de leur capacité à interagir avec les citoyens.

Promouvoir la préservation et l'accès aux archives est un **devoir démocratique**...

En vue d'assurer la sauvegarde de leur patrimoine archivistique, tant les groupes privés que les pouvoirs publics font appel à des hommes et des femmes de métier pour la gestion de leurs archives et faciliter la consultation de celles-ci.

C'est ce qu'a fait notre asbl l'ACQU (Association de Comités de Quartier Uclois) en s'adressant, après une timide et infructueuse démarche auprès de la Commune d'Uccle, à l'organisme fédéral en charge de la gestion des archives de l'Etat : les Archives Générales du Royaume.

A son décès, notre regretté ancien Président Paul Antoine a

laissé des très remarquables fonds d'archives, écrites et « audio », qui constituent un volet important de la mémoire collective des Uclois, en particulier, en rapport avec les premiers combats urbains mais aussi, avec les débuts glorieux des « radios libres »...

Les Archives de l'Etat se sont montrées très désireuses d'accueillir les fonds concernés.

Après signature d'une *convention de dépôt*, d'une durée de 30 ans, entre l'Archiviste Général Dr Karel Ville, d'une part, et l'ACQU asbl, d'autre part, les fonds, ont été transférés, dans un premier temps, aux Archives de l'Etat à Louvain-la-Neuve, tout en restant la propriété de notre ASBL.

C'est là qu'ils seront triés, inventoriés et conditionnés, selon les normes en vigueur aux Archives de l'Etat.

Le traitement de la partie « audio » bénéficiera en outre des conseils de Frédéric Antoine, Professeur à l'UCL et président du Groupe d'études et de recherches sur la Radio, dont on connaît le rôle joué à Radio 1180.

Après avoir été inventoriés et conditionnés, ces fonds seront transférés vers un dépôt des Archives de l'Etat situé en région bruxelloise, en vue de leur **consultation publique**.

Le choix d'un dépôt en région bruxelloise se justifie par l'implantation et le terrain d'action de notre association.

Il s'agira vraisemblablement du dépôt de la rue du Houblon à 1000 Bruxelles.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés...

Cet accueil remarquable, réservé par les Archives de l'Etat à tous ces documents, témoins de l'action d'une association comme la nôtre, est la preuve de l'import-

tance que la société civile attache au combat mené par les associations de citoyens dans la ville d'aujourd'hui.

LUC-DOMINIQUE BERNARD
Administrateur

APPEL :

Toute personne susceptible d'enrichir le fonds d'archives en constitution, grâce à l'apport supplémentaire de documents personnels et/ou familiaux intéressants, est invitée à se faire connaître auprès de notre Asbl.

Nous ne manquerons pas de prendre contact avec elles...

D'avance, Merci!

UNE IDÉE DE CADEAU



Publié en 1992 par notre association avec l'accord de l'éditeur Gallimard, ce petit livre de GIONO a été illustré pour nous par Serge CREUZ

Disponible
au prix (coûtant) de 2,5 euros
(+ 1,18 euros, si frais d'envoi)
chez Jacques NIFFLE,
avenue Bel-Air 25/5 à Uccle
(tél : 02.344.41.51)

UCCLE OXY DURABLE - UN QUARTIER DURABLE - ACTE IV

L'asbl « OXY 15 mon quartier, ma vie » est à l'initiative du projet « Uccle Oxy durable ». Elle regroupe les rues Bernaerts, Château d'Eau, Colonel Chaltin, Coq, Delvaux, Fauvette, Paul Hankar, Klipveld, Moutons, Overhem, Poussins, Repos, Robert Scott, ainsi que les avenues Vanderaey et Van Zuylen. Pour tout renseignement complémentaire : www.oxy15.be et www.oxy-durable.be

La CHARTE DES « QUARTIERS DURABLES »

La charte des « Quartiers Durables » passe en revue les points importants qui doivent mener à un développement harmonieux d'un quartier de ville, d'un quartier de vie, pour permettre aux générations actuelles et futures une meilleure qualité de vie.

Elle prend en compte de nombreux domaines, comme par exemple :

Préserver les ressources naturelles et promouvoir la construction durable - Economiser l'énergie - Rationaliser ses consommations - Diminuer les déchets - Améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances en se déplaçant autrement - Mieux vivre ensemble - Habiter un quartier dense et actif - Valoriser le patrimoine naturel...

Cette charte n'est ni de droite, ni de gauche... Elle permet simplement de sensibiliser les élus et les habitants que nous sommes à se poser les bonnes questions face au devenir des générations futures. Et les habitants ont bien sûr leur place dans le développe-

ment urbanistique de leur quartier.

LA MOBILITE, LA POLLUTION,... DANS UN QUARTIER DE VIE !

L'un des aspects majeurs du développement durable dans les villes est, notamment, la **MOBILITE DURABLE**. Un trafic automobile non maîtrisé conduit à une exaspération de nombreux habitants, touchés de plein fouet, dans leur vie de tous les jours, par un nombre croissant de véhicules automobiles amenant insécurité, pollution, bruit, stress, fatigue, et parfois même désordre social.

La Commune d'Uccle est particulièrement touchée par ces nuisances. D'une part, elle est la porte ouverte vers le ring et les navetteurs des communes avoisinantes. D'autre part, elle accueille probablement, chaque jour, le plus grand nombre d'écoliers et d'étudiants de toutes les communes bruxelloises : plus de 30.000 élèves...

C'est pourquoi, il nous semblerait normal que la Commune se penche, en priorité, sur la mise en place d'une mobilité durable, élément fondamental du bon développement de la commune et d'une meilleure qualité de la vie de tous les Ucclois. Et pourtant,

UNE INSECURITE CROISSANTE

Quelques exemples éloquentes :

- **Les abords des écoles toujours aussi dangereux** : l'année passée, au croisement Château d'Eau/Moutons, près de l'école Plein Air, au Dieweg : une maman fauchée par un automobiliste trop pressé ;
- Avant la Noël, à l'école Saint-Joseph, Chaussée de Waterloo

au Vivier d'Oie, une enfant sauvée par un papa courageux face à un automobiliste inconscient.

- **Les itinéraires cyclables régionaux (ICR) toujours inexistant** : accident mortel chaussée d'Alseberg : un jeune homme à vélo, tué par un tram à hauteur de la rue des Poussins. Et pourtant, un ICR est prévu depuis plusieurs années, devant relier l'avenue De Fré à la chaussée d'Alseberg en passant par la rue Rouge, la rue de la Fauvette, le virage de la rue du Château d'Eau et la rue du Coq...
- **La mise en application du Plan Communal de Mobilité Ucclois, voté en 2006, est toujours attendue.**
- **Le Conseil Consultatif Ucclois de la Mobilité, est toujours aussi pauvre dans ses actions** puisqu'il n'est plus jamais consulté depuis sa mise en place... Rappelons que l'association ACQU asbl est à l'origine de sa création.

DES HABITANTS MECONTENTES

Certains quartiers se mobilisent face à un trafic automobile croissant :

Le 31 janvier, et pour la énième fois, les habitants du quartier « Kamerdelle-Statuaires » se sont réunis, avec la Commune, pour envisager des solutions visant à réduire sensiblement une circulation invasive.

Bientôt, ce sera le tour des habitants du quartier « Reine Fabiola » de donner leur avis sur les propositions de la Commune. Le quartier « Floride » se plaint également ; et d'autres encore...

Notre quartier OXY DURABLE, gravement éprouvé par une circulation automobile opprimente, ne cesse d'être confronté à des décisions contraires au principe de précaution, alors qu'il requiert un environnement social : écoles, paroisse, activités sociales...

Ce quartier devrait-il se cantonner à être une voie de délestage aux axes régionaux ?

UN ENGAGEMENT DE LA COMMUNE ?

Compte tenu de ce qui précède, les responsables de la Commune ne devraient-ils pas s'engager à remédier à cette dichotomie entre, d'une part, le quartier durable « OXY Durable », pour la concrétisation duquel ils se sont engagés, et, d'autre part, la résolution des problèmes relatifs aux axes de transit, empêchant le quartier de devenir un véritable quartier durable ?

Les réponses données par la Commune semblent toujours dictées par une priorité donnée à la voiture, aux parkings, à la « fluidité » du trafic automobile, au

détriment de la qualité de vie du quartier et, partant, de ses résidents.

Le report de responsabilité et de compétence entre les niveaux d'instances publiques nuit à la confiance des habitants, qui se sont engagés dans ce processus citoyen pour sauvegarder l'avenir des générations futures. La Commune et la Région sont résolument incitées à prendre davantage de décisions courageuses pour mettre en place le cadre nécessaire et indispensable qui favorisera l'avènement d'un véritable quartier durable en partenariat étroit avec ceux qui l'habitent

UN APPEL POUR NOTRE QUARTIER

Nous ne pouvons que mettre l'accent sur la nécessité de diminuer l'insécurité et la pollution automobile, qui entraînent, au fil des années, une modification d'un milieu de vie, et met en danger son équilibre naturel, ainsi que la santé de ses habitants.

Les fumées et particules fines des

voitures, empruntant chaque jour les petites rues de notre quartier, provoquent une grave pollution de l'air, touchant plus particulièrement les enfants et les personnes âgées : d'où asthme, cancer et autres maladies pulmonaires ... Les multiples arrêts et redémarrages devant les écoles, les rues pentues, augmentent considérablement l'insécurité et la pollution, en affectant les plus fragiles. Le nombre et la vitesse des voitures, l'agressivité des conducteurs, aggravent l'insécurité ressentie par les habitants.

Seul, le principe de précaution permettra une prise de conscience générale de la population contre ces nuisances invisibles. **Et seules, les actions courageuses des élus** de la Commune pourront faire en sorte que notre quartier retrouve sa vocation véritable : celle d'un quartier à caractère social avec ses écoles, sa paroisse, sa salle paroissiale, ses unités scoutistes, ses crèches...

Pour le comité pilote,

PATRICIA GHYOROS –
XAVIER RETAILLEAU

L'AGENDA 21 à UCCLE

Un Agenda 21 est un plan stratégique de développement durable pour le 21^{ème} siècle. Il est local quand il concerne le territoire communal, mais il répond à des enjeux d'ampleur mondiale : penser globalement, agir localement. Nous avons déjà évoqué son application sur le territoire d'Uccle. En effet la Commune s'est dotée de cet outil avec la participation de nombreux habitants, et le plan d'action a été voté par le Conseil communal fin 2009. Depuis lors, de nombreuses actions se mettent en place, se réalisent dans des domaines aussi variés que le logement, la coopération Nord-Sud, l'énergie, le patrimoine naturel,...

Pour savoir où en est ce plan d'action et quelles sont les avancées de l'Agenda 21,

l'ACQU propose une soirée de présentation de l'état d'avancement de l'Agenda 21 local d'Uccle avec les coordinateurs de cette démarche au niveau communal au Doyenné – Maison des Arts rue du Doyenné, 102 le mardi 26 avril 2011 à 20 h

Pour information, cette présentation aura lieu dans un cadre quelque peu exceptionnel. « Les oiseaux d'Amérique », une exposition des œuvres de Jean-Jacques Audubon, peintre naturaliste du début du XIX^{ème} siècle, se tiendra à cette période au Doyenné – Maison des Arts. Une occasion offerte par les Arts, qui cadre bien avec l'Agenda 21 pour une conscientisation à la protection des oiseaux en milieu urbain et à la biodiversité en général.

L'expo « Les oiseaux d'Amérique » est ouverte du 15 au 27 avril 2011, du lundi au vendredi de 12h à 18h, le samedi et le dimanche de 10h à 18h.

LES PROJETS STIB D'UN DÉPÔT CHAUSSÉE DE RUYSBROECK ET DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE VANDERKINDERE

En ce début d'année 2011, la STIB projette d'entreprendre deux gros chantiers sur le territoire ucclais : la construction d'un dépôt de tram le long de la chaussée de Ruisbroeck d'une part, et la restructuration complète du carrefour Vanderkindere d'autre part. On se réjouira de l'intérêt que porte la STIB à notre commune car la mobilité, en corrélation à la question délicate de la densification, y constitue sans aucun doute un des enjeux les plus importants. Comme la viabilité du territoire est en cause, l'ACQU a voulu faire part de ses remarques vis-à-vis des projets susmentionnés.

Vu l'importance de ces deux dossiers, l'ACQU a choisi de les traiter dans une brochure spécifique à paraître très bientôt. L'article ci-dessous en brosse néanmoins un aperçu.

1. Le dépôt Marconi

La construction d'un nouveau dépôt de trams au sud de Bruxelles s'est révélée pour la STIB nécessaire suite à l'augmentation de son matériel roulant. Le choix du site d'implantation (son empiètement sur une zone de « sport/loisir de plein air », la nature marécageuse du sol, la proximité des habitations, la mobilité difficile dans le quartier, etc...) avait suscité de nombreuses réclamations de la part des riverains alarmés par les impacts potentiels du projet (bruit, vibrations, inondations,

...). Lors de l'introduction d'un 1^{er} projet, la commission de concertation du 17 mai 2009 s'en était inquiétée également puisqu'elle avait recommandé l'élaboration d'une étude d'incidences. La STIB fut donc contrainte de revoir sa copie.

Le projet remanié vient de faire l'objet, en février 2011, d'une nouvelle enquête publique. La modification principale concerne le hall d'entretien dont la superficie est réduite tout en y englobant certaines installations prévues au départ à l'extérieur. Ces adaptations permettant de limiter la transmission du bruit mais aussi d'augmenter la distance entre les installations et les premières habitations. Malgré ces améliorations et malgré l'épaisseur et la technicité du nouveau dossier mis à l'enquête, l'ACQU et en 1^{er} lieu son comité local « Ophem & C° » regrettent que seul un rapport d'incidences - et non pas une étude d'incidences - accompagne la nouvelle demande de permis. L'analyse de sites alternatifs n'y est en effet que brièvement esquissée, élément qui aurait pourtant été essentiel et obligatoire dans le cas d'une étude d'incidences...

A défaut d'emplacement alternatif et vu le caractère marécageux du site « Marconi », l'ACQU suggère de créer un comité d'accompagnement spécial « inondation/nappe phréatique » composé de protagonistes concernés (l'IBGE, les communes d'Uccle, Forest et Drogenbos, des représentants d'habitants) et accompagné d'experts en la matière afin,

après l'achèvement du chantier, d'évaluer régulièrement la situation et ce pendant une durée de 5 ans. En matière de bruit et de vibration, l'ACQU demande que les dispositifs maxima de protection (procédé de graissage automatique des rails, rails engainés de caoutchouc, dalles flottantes préfabriquées) soient mis en place sur l'ensemble de la chaussée de Neerstalle, entre la chaussée de Ruisbroeck et la rue de Stalle.

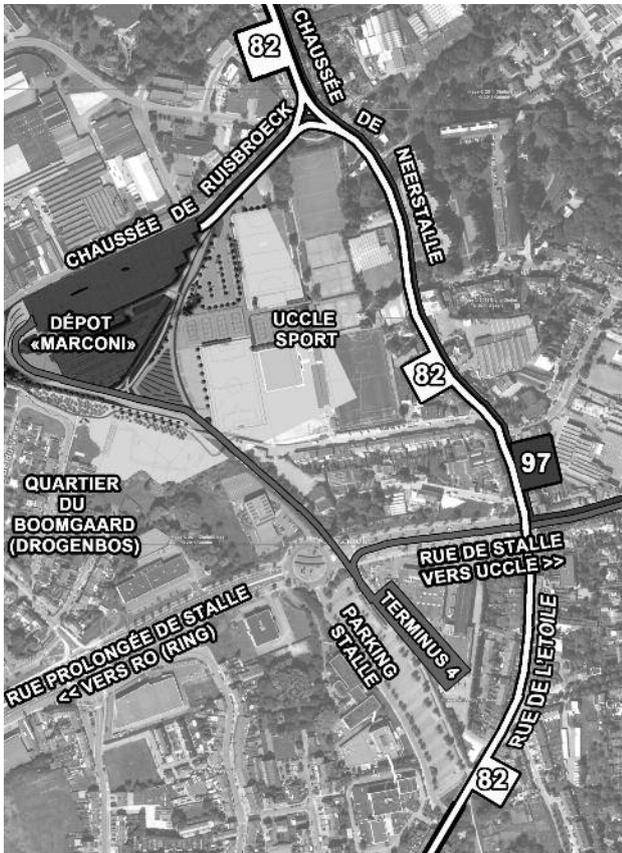
Enfin, vu l'implantation du nouveau dépôt, l'ACQU et le comité local insistent pour que soit revu profondément le tracé du réseau ferré actuel. Cet aspect du projet peut en effet apporter une nette amélioration à la viabilité du quartier. En voici deux exemples :

- Pour autant qu'un site propre à double sens s'avère absolument nécessaire dans le goulet de la rue de Stalle, son aménagement ne peut se faire au détriment des derniers parkings et arbres existants. **Une plus large boucle doit donc être imaginée pour assurer le virage du tram 97.**
- **Dévier le tracé du tram 82 via la parking de Stalle, le « carrefour des Menhirs » et le nouveau dépôt.** Comme le montre le schéma ci-dessous, la plus-value que constitue cette déviation pour les habitants des tronçons concernés de la rue de l'Etoile et la chaussée de Neerstalle, semble évidente : réduction par 2 des nuisances chaussée de Neerstalle et suppression des nuisances rue de l'Etoile tout en conservant la proximité de certains arrêts et

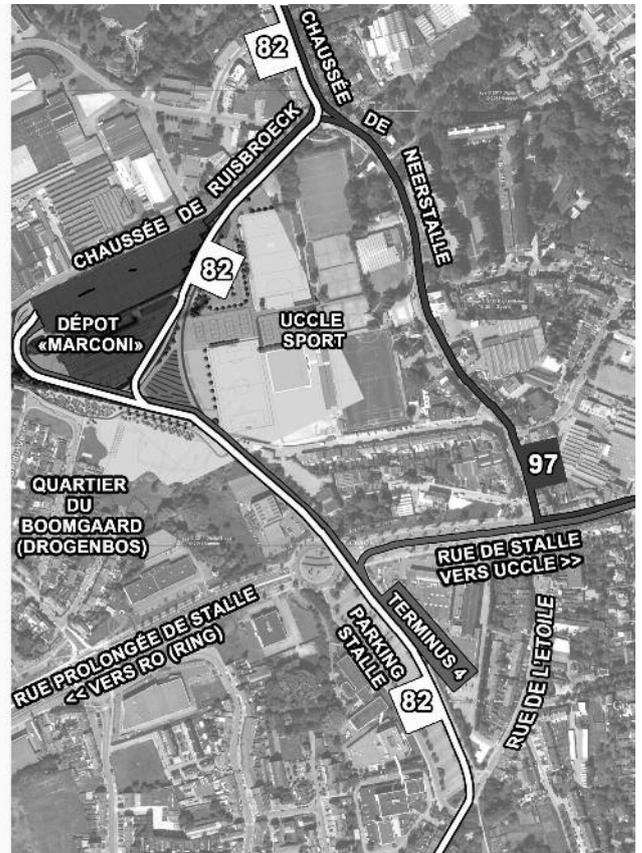
donc d'une desserte. Par ailleurs ce projet permet de rationaliser les flux supportés

par le carrefour Stalle/Neerstalle. Enfin cela offre à la ligne 82 une interconnexion

avec le parking de Stalle (parking de dissuasion) et le terminus du tram 4.



Dépôt Marconi : projet d'intégration au réseau tel que prévu par la STIB.



Dépôt Marconi : projet d'intégration au réseau, avec déviation de la ligne 82, tel qu'il pourrait constituer une plus-value pour le quartier.

2. Le réaménagement de la place Vanderkindere

Ce second projet de la STIB prévoit le réaménagement des abords de la place Vanderkindere avec notamment le placement d'une troisième voie de tram posée au début de l'avenue Churchill. L'objectif est d'y disposer la correspondance entre les trams des lignes 3 et 23/24. Cette correspondance a actuellement lieu au rond - point Churchill, endroit manifestement malencontreux. Par ailleurs, la longueur des nouveaux trams nécessite l'allongement des quais.

Enfin, dans la foulée, la STIB réclame l'abattage des marronniers de l'avenue Churchill. On peut douter de la réelle plus-value en matière de sécurité et de

confort que constitueraient les aménagements tels que prévus par la STIB tant pour l'ensemble des usagers que des riverains. Il ne faut d'ailleurs pas mélanger deux problématiques : la dangerosité/inconfort du carrefour Vanderkindere et la question de la correspondance entre les trams 3 et 23/24. La dangerosité du lieu vient de la saturation de ce carrefour : concentration abusive de flux issus de trois axes plus ou moins importants, aussi bien pour la circulation automobile que pour celle des trams. La question des difficultés que connaît la STIB en matière de correspondance constitue une problématique à part. Il est donc peu probable que le projet de la STIB offre une solution. Les usagers des trams res-

pectifs continueront à traverser la place n'importe comment afin d'attraper coûte que coûte leur correspondance.

Le réaménagement et la gestion de la place Vanderkindere doivent être avant tout guidés par des considérations d'ordre sécuritaire, de viabilité et de rationalité. Or, l'espace en question n'étant pas extensible, il est clair que, pour arriver à un résultat probant, il faudra faire des choix en faveur de certains flux. **L'idée d'implanter la correspondance des trams 23/24 à Vanderkindere est envisageable à condition seulement d'y dégager la place nécessaire à la création d'un plateau central de correspondances.**

ENGUERRAND DAVID
Chargé de mission ACQU

L'Association de Comités de Quartier Ucclais

Les Comités membres effectifs

Bosveldweg asbl

Francis ROGER FRANCE, av. Brunard 11
tél. : 02.375.37.48.

Calevoet - Bourdon

Didier GOSSET, Dieweg, 20
GSM : 0475.96.13.57 – info@calevoet.org

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30
tél. : 02.343.05.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62

Fond'Roy asbl

Dominique GRATON, av. Fond'Roy 41
GSM : 0473.71.32.63

Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92
www.gracq.org et www.nomo.be

Groeselenberg

Vincent SCORIELS, rue Groeselenberg 130
tél. : 02.376.25.52

Longchamp - Messidor asbl

Anita NYS,
av. W. Churchill 39/9 – tél. : 02.346.66.61
www.longchamp-messidor.be

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

MobilYce

Alain FUKS, av. du Lycée Français 11/19
tél. : 02.372.08.38

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél./fax : 02.376.61.71

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04
www.plateauengeland.be

Protection et avenir d'Avijl

www.avijl.org

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, av. Verboven 21 – 1160
tél. (B) : 02.373.57.01
courriel : stephane.davidts@skynet.be

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU, rue du Château d'Eau
97 – tél./fax : 02.374.32.95
www.oxy15.be

SOS Kauwberg - UCCLA NATURA asbl

Stéphane ROYER, Montagne St-Job 28
tél. : 0496.70.64.51
www.kauwberg.be

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21
tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Les « Antennes de quartier »

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEWY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73
www.lesamisduboisverrewinkel.be

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleytsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert
Chasseur 1 – tél. : 02.374.76.88

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.78.53

Échevinage

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21
tél. : 02.374.43.42

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03 tél./fax (B) : 02.375.78.84
d.ryelandt@gmail.com

Trésorier

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97
tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Luc BERNARD – av. Alphonse XIII 12
tél. : 02.374.44.35 fax : 02.374.95.01
ldbernard@skynet.be

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29
tél. & fax : 02.374.60.34

GSM (préférée) : 0472.719.790 – cepvdqa@skynet.be

Michel DEVRIESE – av. De Fré 29
tél. : 02.374.85.80 – michel.devriese@skynet.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67
tél. & fax : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

Georges INGBER – av. d'Andrimont 5
tél. : 02.374.95.83 – georges.ingber@skynet.be

Jean LESEUL – rue Groeselenberg 69
tél. : 02.375.06.29 – leseul.hendrix@belgacom.net

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10
tél. : 02.343.21.97

(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367
tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

N° de compte de l'ACQU :

BE 61 3100 7343 1817

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Van Ruys Printing

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec le soutien de la Communauté française de Belgique, et de la Région de Bruxelles-Capitale.

